

Madame la Rectrice,
Madame la Directrice académique du Haut-Rhin,
Monsieur le Directeur académique du Bas-Rhin,

Les membres des trois CHSCT de l'académie sont très conscients de la gravité de la crise sanitaire actuelle et souhaitent poursuivre leurs missions dans des conditions qui garantissent l'efficacité de leurs travaux. A cette fin, ils demandent unanimement :

- que les réunions d'instance extraordinaires, quand elles sont justifiées par une actualité nouvelle, soient annoncées aux membres dans un délai minimum de 72h, délai qui permettrait une réelle préparation,
- que les membres des CHSCT, conformément à la réglementation, disposent d'un temps de préparation égal à la durée de l'instance et du droit d'amendement de l'ordre du jour,
- que la durée des séances des CHSCT ou des GT ne soit limitée qu'à l'épuisement de l'ordre du jour,
- que les activités in situ des CHSCT (visites d'établissement, enquêtes suite à DGI ou vote en séance) se poursuivent selon le calendrier établi dans le strict respect des gestes barrières et avec des délégations réduites au/ à la secrétaire et à un représentant par organisation syndicale.

Dans la mesure où le gouvernement a pris la responsabilité de maintenir toutes les écoles et EPLE ouverts, alors que des dizaines de personnes extérieures aux écoles et établissements continuent d'y avoir accès (livreurs, inspecteurs de circonscription et IPR, conseillers pédagogiques, parents sur convocation, conseillers de prévention, EMS, etc...), Les membres des CHSCT comprendraient mal que leurs activités, rendues encore plus nécessaires par la crise sanitaire, soient limitées à des visioconférences.

Veillez agréer l'assurance de notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

Christophe Ansel, secrétaire CHSCT 68
Myriam Brandt, secrétaire CHSCT 67
Élisabeth Jacquet, secrétaire CHSCTA
pour les membres des CHSCT de l'académie de Strasbourg

Copie à MM. les secrétaires généraux des DSDEN et à M. le DRH.